

Contribuer à l'analyse de la criminalité transfrontalière

Définir plus précisément la mission d'analyse de la criminalité transfrontalière au sein des Centres de coopération policière et douanière (CCPD) et améliorer la coopération entre les trois niveaux que sont Europol, les organes centraux nationaux et les CCPD : tels sont les objectifs du projet CCPD de la Présidence belge.



Texte Benoît Dupuis
Photo Lavinia Wouters

Présidence belge s'inscrivent dans le prolongement d'initiatives prises par les présidences précédentes et visent à poursuivre le développement des centres au niveau européen.

Le projet est dirigé par le CCPD Heerlen, la Direction de la coopération policière internationale (CGI), la Direction de l'information policière opérationnelle (Traitement de l'information – CGO/T) et le Secrétariat-général du Benelux.

Deux objectifs

Le premier objectif – ou 'volet A' – porte sur la rédaction d'un projet d'annexe au *Guide européen de bonnes pratiques relatif aux CCPD*, développé sous la Présidence française de l'UE en 2008 et décrivant, de façon générale, l'analyse de la criminalité transfrontalière. "Ce volet du projet consiste à définir plus précisément cette mission d'analyse au sein d'un CCPD", explique le commissaire Daniel Colling, coordinateur du centre de Heerlen. "Les résultats sont destinés à servir à l'ensemble des CCPD par le biais de la rédaction d'un projet d'annexe au Guide européen. La police locale est associée à ce groupe de travail."

Le deuxième objectif, appelé 'volet B', consiste en l'organisation d'un séminaire regroupant les coordinateurs de CCPD et

des représentants d'Europol et d'organes centraux nationaux. Le but ultime est de formuler des propositions d'amélioration de la coopération entre ces trois niveaux. "Dans ce domaine, certaines incertitudes peuvent parfois apparaître et engendrer ainsi une confusion des rôles chez les policiers de terrain. L'objectif de ce volet du projet consiste donc à favoriser une meilleure connaissance réciproque des compétences, des possibilités et des limites de ces trois niveaux de coopération (régional, national et européen) et à assurer une meilleure communication relative à leur offre de services respective dans une approche orientée vers la complémentarité et la transparence", déclare Daniel Colling.

Programme

- Réunions des 'Friends of Presidency' dans le cadre du volet A du projet
- Participation au séminaire MEPA (Mittleuropäische Polizeiakademie) des CCPD
- Séminaire 'CCPD/Organes centraux nationaux/Europol'
- Remise des conclusions et propositions au PCWP¹.

HEERLEN – Le premier Centre de coopération policière et douanière a été mis en place à Kehl en 1999. Depuis, l'intérêt grandissant pour ce concept s'est traduit par la création d'une trentaine de CCPD, bi- ou multilatéraux, entre différents pays de l'Union européenne.

La police intégrée belge compte des représentants dans trois d'entre eux : à Tournai, à Luxembourg et à Heerlen (Pays-Bas).

Les deux volets du projet CCPD qui seront développés dans le cadre de la

¹ Lire plus à ce sujet en pages 16-17.